

Colloque eau et bio de la Fnab

Une question d'intérêt public

Le séminaire Eau et Bio, organisé par la Fnab à La Rochelle les 28 et 29 mai, a fait sur le point sur les outils et les leviers à actionner pour changer les pratiques agricoles et instaurer la bio sur les territoires à enjeu "eau potable".

À la tête d'un groupe de travail Eau et Bio depuis 2007, la Fnab a mis en évidence un éventail d'outils spécifiques pour accompagner des actions de préservation de la ressource en eau potable. Grâce à cette dynamique, fin 2010, 12 territoires pilotes – dans les zones agricoles plutôt du Nord, de l'Est et de l'Ouest – se sont engagés dans des démarches innovantes de changement de pratiques agricoles vers la bio. Sur de nombreux sites (8 sur 12), les objectifs du Grenelle sont déjà atteints (+ 6 % de la SAU bio). Lors du séminaire de La Rochelle, les leviers activés pour lever les freins (car le dossier est très sensible) et avancer, ont été présentés : agir sur le foncier, le conseil, la formation, les débouchés, les aides financières, la population à sensibiliser, le décroisement entre bio et conventionnel, les MAE territorialisées... Ces deux jours participatifs, avec visites, ateliers et débats, ont fait se rencontrer élus, agriculteurs, techniciens, formateurs et administratifs...

Exemples à Lons-le-Saunier et Paris

"On doit sortir de la défense du corporatisme pour défendre l'intérêt public", résume Guillaume Riou, agriculteur et président d'Agrobio Poitou-Charentes lors de la table ronde qui a conclu les travaux. De nombreux témoignages ont démontré les énormes

avantages du mode de production bio pour réduire les coûts de traitements de l'eau potable, améliorer l'emploi, le lien social, la souveraineté alimentaire et la santé (lire p. 9).

"Les collectivités locales doivent oser et prendre leurs responsabilités. Chez nous, cela s'est fait par le biais de régies directes pour la gestion de l'eau et aussi pour la restauration collective, afin de donner des débouchés aux produits bio", affirme Jacques Lançon, adjoint au maire de Lons-le-Saunier dans le Jura, municipalité pionnière depuis les années 1980 en matière de conversion à la bio des périmètres de protection du captage. "Il existe une réglementation, il faut savoir jouer avec, mais elle doit aussi évoluer, lance-t-il. Le code des marchés par exemple permet d'intégrer les critères de développement durable ; et des baux environnementaux sont possibles." Via une DUP (déclaration d'utilité publique), signée en 2012 sur les 1 500 ha du périmètre du captage, la commune dispose désormais d'un cadre juridique clair, avec droit de préemption sur les périmètres rapprochés, pour faire appliquer et respecter les prescriptions. "50 ha sont désormais affectés à l'agriculture bio, une zone est ainsi sécurisée. Cela a dû faire l'objet de négociations avec les propriétaires, qui bénéficient d'une indemnité de 3 000 €/ha pour passer en bio." L'Agence de



La qualité de l'eau, un enjeu d'intérêt public.

l'eau Rhône-Méditerranée-Corse accompagne cette action à hauteur de 80 %. "Un montant très facilement amortissable, qui évite des frais de traitements, c'est de l'argent placé !", conclut l'élue qui estime impératif de légiférer pour rendre obligatoire la protection de ces zones à enjeu eau.

Le retour en régie directe, c'est le choix effectué par la régie d'Eau de Paris. "Cela permet d'être plus réactif", confirme Anne Lestrat, adjointe au maire de Paris, présidente d'Eau de Paris et administratrice à l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

D'où la mise en place depuis 2008 d'un arsenal de mesures : animation territoriale, baux environnementaux, acquisition de foncier, structuration de filières, aides. "Aujourd'hui sur un secteur sensible, celui de la vallée de la Vanne, 6 % des 25 000 ha de SAU sur les zones de captage sont en bio, soit 22 agriculteurs et 1 500 ha, mais ce n'est pas suffisant."

Christine R.-F.

► Toutes les interventions en vidéo sur www.fnab.org
► Un recueil des outils activés sur les 12 sites pilotes a été édité par la Fnab, également téléchargeable.

BIOMAS

Production, expédition, export de légumes et semences biologiques de Bretagne

Une gamme de plus de 30 légumes différents :
pommes de terre de l'île de Batz, carottes, brocolis,
oignons, tomates anciennes, salades, choux,
artichauts, échalotes, choux-fleurs...

Une gamme de plants certifiés
de pommes de terre et d'échalotes.



Tél : 0033 (0) 2 98 67 86 05 - Fax : 0033 (0) 2 98 67 16 97
www.biomass.fr - email : biomas@biomas.fr